

**PUBLICATION DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNÉE 2024**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Annie Jacques, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session du 6 novembre 2023, a adopté la résolution # 261-11-2023 afin d'établir le calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2024.

Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui auront lieu à 19h30 :

Lundi le 15 janvier (3^e lundi, à cause du Jour de l'An)
Lundi le 5 février
Lundi le 4 mars
Mardi le 2 avril (à cause du Lundi de Pâques)
Lundi le 6 mai
Lundi le 3 juin
Mardi le 2 juillet (à cause de la Confédération)
Lundi le 12 août (à cause des vacances estivales)
Mardi le 3 septembre (à cause de la Fête du Travail)
Lundi le 7 octobre
Lundi le 4 novembre
Lundi le 2 décembre

Le lieu où se tiendront les séances est la salle du conseil, située au 198A, rue de la Fabrique, à Fortierville.

Donné à Fortierville, ce 7^e jour du mois de novembre 2023.



Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Jacques, greffière-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le babillard du bureau municipal et le site web de la municipalité. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de novembre 2023.



Secrétaire-trésorière